



Wallonie
environnement
SPW

Direction de la Nature et des Espaces verts.

Département de la Nature et des Forêts.

Anne Monjoie

Mai 2023



BIODIVERCITÉ

UN SOUTIEN REGIONAL EN FAVEUR DES
POLLINISATEURS.

1. Introduction.

- Le premier appel à projets BiodiverCité a été lancé en 2021 à l'attention des communes wallonnes afin de rationaliser les démarches administratives et de globaliser les moyens pour un impact plus fort en faveur de la nature.
- La subvention BiodiverCité a été conçue pour regrouper les actions « PCDN », du « Plan Maya », de la « Semaine de l'arbre » et des « Cimetières Nature » avec une adaptation des postes éligibles pour une plus grande efficacité des actions.

2. Aide financière pour BiodiverCité 2023.

- Le montant maximum de la subvention est limité à 12.000 € par bénéficiaire et par an:
- - 10.000 € maximum pour les fiches actions;
- - 2000 € maximum spécifiquement dédiés à l'achat de plants pour la distribution de la "Semaine de l'arbre";
- - une majoration de maximum 500 € pour la valorisation de la charte "Végétal d'ici" dans le cadre de l'achat et de la distribution de plants lors de la "Semaine de l'arbre ". Ce bonus est inclus dans le montant de 10.000 € pour les fiches-actions.

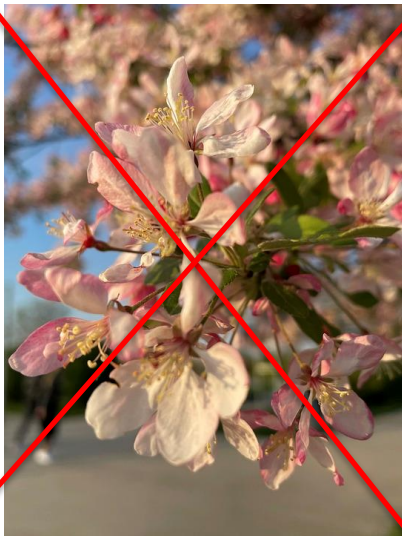
L'appel à projets 2023 est ouvert jusqu'au 31 mai, via un formulaire en ligne accessible sur le Guichet des Pouvoirs locaux.

3. Postes éligibles en faveur des pollinisateurs.

1) Plants : arbres.

- Postes éligibles: arbres indigènes (cfr annexes 1,2 et 4 du vademecum).
- Postes inéligibles: Espèces Exotiques Envahissantes, **variétés horticoles**, plantations forestières et microforêt miyawaki.

Distinction par rapport au Plan Maya



Malus floribunda (photo: H.Cepova)



Malus sylvestris (L.) (photo: M. Fautsch)

2) Plants: arbres fruitiers.

- Postes éligibles: arbres fruitiers repris dans l'annexe 3 du vademecum



Verger (photo: Michel Fautsch)

- 3) Plants : arbustes.

- Postes éligibles: arbustes indigènes (cfr annexes 1 et 2 du vademecum)
- Postes inéligibles: Espèces Exotiques Envahissantes, variétés horticoles, plantations hors sol (bac)



Potentilla
fruticosa (photos: P.
Colomb)

Pieris japonica
(photos: P. Colomb)

Skimmia japonica
(photos: P.Colomb)

Lavande (photos:
Hans)



Rosa Canina L.

(photo: Jarmila)



Cornus mas L. (photo:Ilona

Burschl)



Viorne lantana L.

(photo:Gembloux Agro Bio Tech)



Cytisus scoparius rose (photo :
JMP Traveler)



Cytisus scoparius
(L.) (photo:WikimediaImages)

- 4) Plants: Vivaces.

- Postes éligibles: plantes vivaces indigènes reprises dans l'annexe 5 du vademecum: vivaces, plantes grimpantes, fougères, héliophytes (plantes aquatiques, de marais...), graminées et bulbes indigènes, toitures végétalisées.
- Postes inéligibles: Espèces Exotiques Envahissantes, variétés horticoles, plantations hors sol (bac), façades végétales.



Echinacea purpurea
(photo: P.Colomb)



Anemone hupehensis (photo: P.Colomb)



Sedum spectabile
(photo: P.Colomb)



Verbena bonariensis
(Photo: P.Colomb)



Achillea millefolium

(photo:GoranH)



Hypericum perforatum

(photo: Wikimedia Images)



Lamium maculatum

(photo: P.Colomb)



Narcissus variété
horticole (Photo: Kareni)



Narcissus
pseudocarius
(Photo: Wikimediaimages)

- 5) Semences pour prairies et pelouses indigènes.
 - Postes éligibles: semences de prairies ou de pelouses fleuries indigènes (voir annexe 6).
 - Postes inéligibles: Semences en mélange avec d'autres espèces non indigènes, semences horticoles, semences exclusivement annuelles.



Prairie fleurie avec espèces annuelles
non indigènes : cosmos, tournesol (Photo:
Ralphs Fotos)



Prairie fleurie avec espèces indigènes:
centaurée scabieuse, millepertuis (Photo:
commune de Beauvechain)

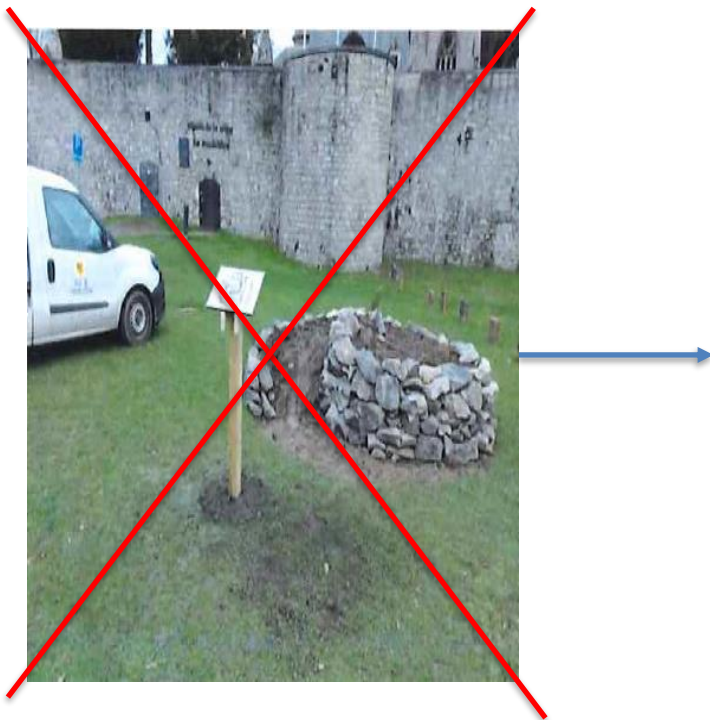
- 6). Fournitures.
- - Postes éligibles:
 - Paillage (écorces, bâche biodégradable, fibres de coco, broyat...);
 - tuteurs (piquets, liens...);
 - clôtures de protection (piquets en châtaignier, grillage, tendeurs...),
 - protections des plants (treillis, gaines, spirales, corsets...).

- Postes inéligibles:

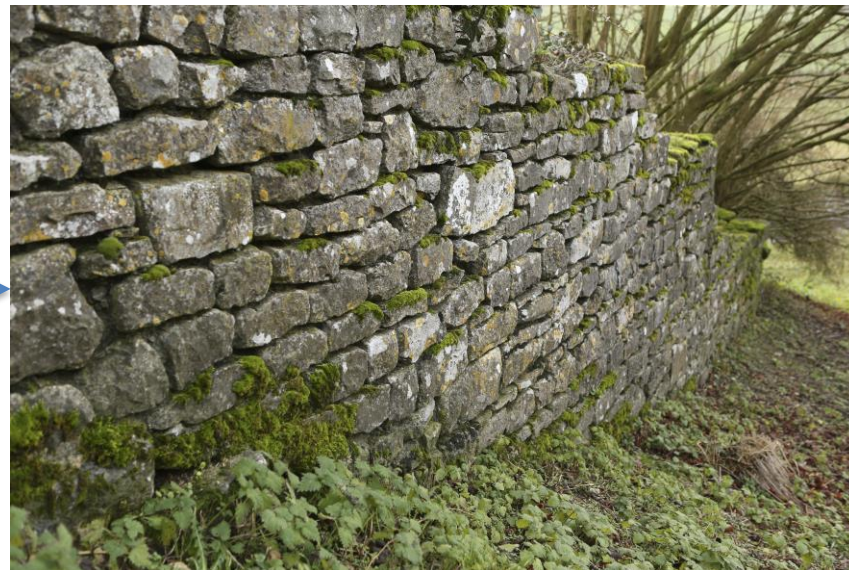
- Amendement (terreau, engrais,...) ;
- Fil barbelé ;
- Paillage non biodégradable (paillettes de schiste...)
- Les protections aux plantations ne sont éligibles qu'en cas de nécessité et doivent être enlevées après reprise suffisante.

- 7) Aménagement pour la faune.
 - Poste éligible: matériaux pour la construction de murs en pierres sèches.
 - Postes inéligibles: hôtels à insectes, bacs à boue, spirales à plantes aromatiques

- Pourquoi la spirale à plantes aromatiques n'est plus éligible avec la subvention BiodiverCité?
- Car beaucoup de plantes aromatiques plantées dans les spirales ne sont pas indigènes



Spirale à plantes aromatiques
(Photo: commune de Fontaine l'Eveque)



Mur en pierres sèches (Photo: Michel Fautsch)

- Pourquoi l'hôtel à abeilles est inéligible à la subvention BiodiverCité?
- Car il concentre un grand nombre d'individus ce qui peut faciliter la propagation de parasites et attirer les prédateurs . Favoriser les bûches percées, tige creuse ou à moelle ou tas de bois mort pour accueillir les abeilles sauvages et guêpes solitaires (voir boîte à outils sur site « printemps au naturel »)



Hôtel à abeilles (photo: commune de Quiévrain)



Tas de buches percées (Photo: Adalia)

- 8) Panneaux didactiques.
- Postes éligibles: texte, graphisme, impression, support de fixation pour des panneaux associés à des aménagements « nature », des espaces naturels à valoriser selon la charte graphique SPW

Pour aller plus loin...

- 1) Sites internet:
- - BiodiverCité: [Subvention BiodiverCité | Agir | La biodiversité en Wallonie](#)
- Semaine de l'arbre: [environnement.wallonie.be/semaine de l'arbre](http://environnement.wallonie.be/semaine-de-l-arbre)
- Yes we plant: [Yes We Plant \(wallonie.be\)](http://YesWePlant.wallonie.be)
- Printemps au naturel: [Printemps Au Naturel](#)

- 2) Brochures pollinisateurs



- 3) Se faire conseiller
- **Ecowal** apporte conseils pratiques et aides techniques aux communes pour leurs projets de fleurissement raisonnés, de végétalisation des cimetières, de prairies fleuries et, de manière générale, pour le développement d'espaces verts favorables à la biodiversité.
- www.ecowal.be
- info@ecowal.be

- **Adalia 2.0** accompagne les particuliers et les gestionnaires d'espaces verts vers des modes d'entretien respectueux de la nature en aidant à appliquer la gestion différenciée.
- www.adalia.be
- info@adalia.be

- **Conseil'haies** : des conseillers ont été désignés afin d'aider les communes dans le cadre de la plantation de haies, arbres et arbres fruitiers. Les informations et contacts sont disponibles sur le site internet « [yesweplant](#) ».
- pouvoir.public@faune-biotopes.be

• 4) Démarches multiacteurs et sensibilisation



Merci pour votre attention.

biodivercite@spw.wallonie.be